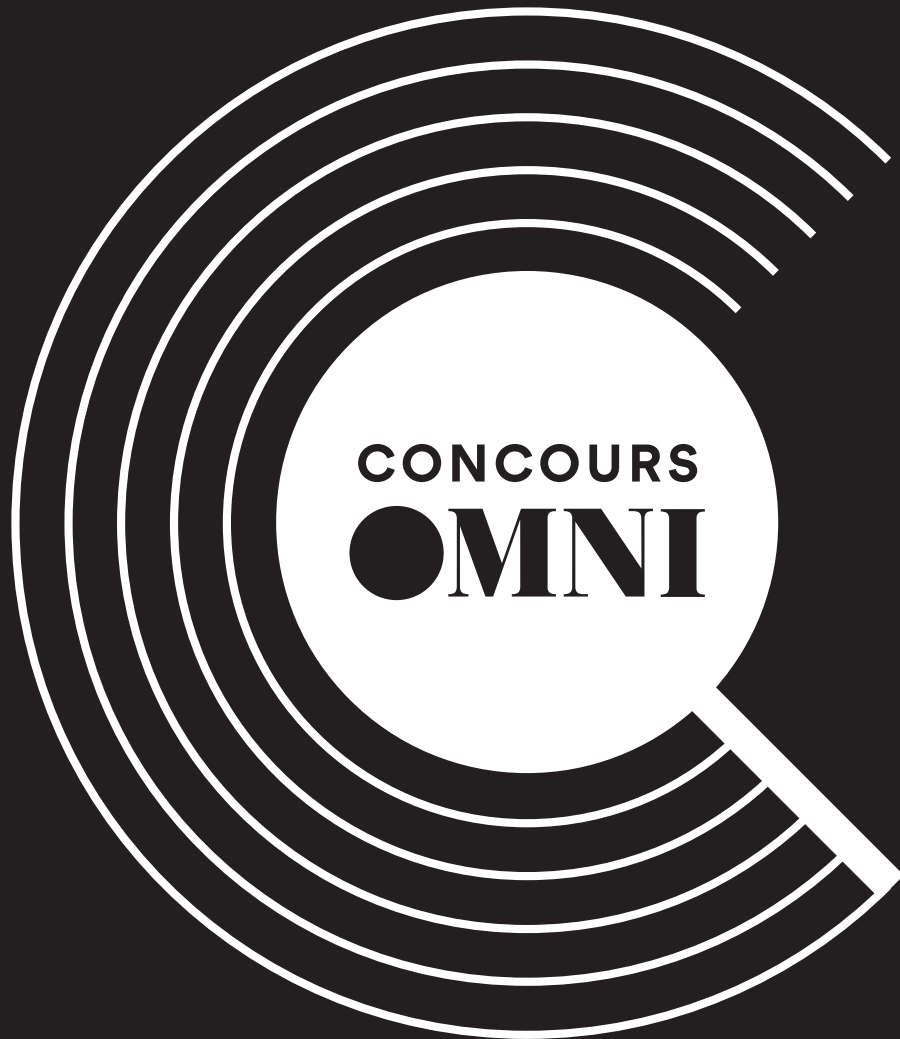


RÈGLEMENTS DU CONCOURS



Concours • 23 & 24 mars 2019
Concert Gala • 6 avril 2019

Le concours OMNI permet aux jeunes musiciens de 7 à 17 ans de vivre une expérience de concours agréable et positive privilégiant l'épanouissement et le développement musical de chacun.

Le concours OMNI donne l'occasion aux candidats de différents âges et instruments de faire valoir leur talent dans un contexte décontracté favorisant la rencontre de jeunes musiciens partageant la même passion et bonifié par des échanges avec des musiciens professionnels.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Inscription	03
2.	Catégories	03
3.	Minutage et répertoire demandé	04
3.1.	Partitions et mémorisation	04
3.2.	Accompagnement	04
4.	Évaluations, notes et dévoilement	05
5.	Prix	05
6.	Horaire des prestations	06
7.	Dates importantes	06

Concours organisé par



Coopérative des
professeurs de musique
de Montréal



ORCHESTRE
MÉTROPOLITAIN
Yannick Nézet-Séguin

1. INSCRIPTION

Le concours OMNI est ouvert aux jeunes de 7 à 17 ans (au 1^{er} mars 2019).

Les frais d'inscription sont de 45 \$.

Chèque payable à l'ordre de l'Orchestre Métropolitain / Concours OMNI envoyé au 486, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 401, Montréal (Québec) H3B 1A6.

Pour paiement par carte de crédit, contacter Laura Eaton au 514 598-0870, poste 35.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

Les candidats doivent s'inscrire en ligne au www.orchestremetropolitain.com, section Jeunesse, rubrique Concours OMNI **avant le 3 mars 2019**.

N'oubliez pas de remplir le formulaire en plus de faire votre paiement.

Une inscription incomplète après la date limite d'inscription entraînera une disqualification du candidat.

2. CATÉGORIES

Les candidats seront divisés selon le tableau suivant en prenant en considération leur âge et leur instrument.

ÂGE	INSTRUMENT
7 - 11 ans	cordes & guitare • piano • vents
12 - 14 ans	cordes & guitare • piano • vents
15 - 17 ans	cordes & guitare • piano • vents

Les candidats seront répartis selon leur âge respectif au **1^{er} mars 2019**.

La catégorie cordes & guitare regroupera les candidats jouant du violon, de l'alto, du violoncelle, de la contrebasse, de la harpe et de la guitare.

La catégorie piano.

La catégorie vents regroupera les candidats jouant de la flûte, du hautbois, de la clarinette, du basson, du cor, de la trompette, du trombone, du saxophone ou du tuba.

3. MINUTAGE ET RÉPERTOIRE DEMANDÉ

Les candidats devront présenter un minimum de deux pièces de styles contrastants.
Voici un tableau résumant le minutage requis des prestations :

CATÉGORIES	MINUTAGE REQUIS	NOMBRE DE PIÈCES
7 - 11 ans (tous les instruments)	1 à 10 minutes	2 ou 3 pièces de styles contrastants
12 - 14 ans (tous les instruments)	5 à 15 minutes	
15 - 17 ans (tous les instruments)		

NB :

- Les pièces seront entendues sans reprise. Seuls les *da capo* en vue d'une coda seront permis.
- Il est permis de faire des coupures aux partitions originales. Les coupures devront être clairement indiquées dans les partitions remises aux juges.

3.1. Partitions et mémorisation

Les candidats de toutes les catégories devront fournir deux copies de leurs partitions aux juges avant leurs prestations.

Les candidats peuvent jouer avec leurs partitions s'ils le désirent. Ceci dit, les grilles d'évaluation des juges comportent une catégorie mémorisation. Un candidat mémorisant ses partitions pourra recevoir des points supplémentaires.

3.2. Accompagnement

Les candidats devront jouer avec un accompagnement de piano si la partition le demande.
Les frais relatifs à l'accompagnement seront à la charge des candidats.
La Coopérative des professeurs de musique de Montréal peut fournir une liste de pianistes si la demande en est faite **avant le 3 mars 2019**.

4. ÉVALUATION, NOTES ET DÉVOILEMENT

Les juges suivront une grille pour évaluer les capacités musicales et techniques des candidats*.

- Intention musicale
- Qualité du son
- Rythme et stabilité du tempo
- Intonation et respect du texte
- Nuances

Les notes seront envoyées aux candidats par courriel le **25 mars 2019**. Les notes précises des candidats ne seront pas dévoilées au public, seule la mention de chaque candidat sera dévoilée. La mention d'un candidat sera attribuée selon le tableau plus bas. Certains candidats seront invités à participer au concert **Gala** du **6 avril 2019** à la Maison Symphonique.

NOTE OBTENUE	MENTION
90% et plus	« Honorable »
80% à 89%	« Excellent »
70% à 79%	« Très bien »
60% à 69%	« Bien »

* Les décisions des juges sont finales et sans appel.

5. PRIX

Les prix suivants seront remis aux lauréats du concours OMNI :

- Deux bourses offertes par l'Orchestre Métropolitain d'une valeur respective de 2 000\$ et 1 000\$.
- Un chèque-cadeau de la Coopérative des professeurs de musique de Montréal d'une valeur de 300\$*.

Certains lauréats auront également la chance de se produire sur la scène de la Maison symphonique lors du Prélude du concert *Airs de Jeunesse* de l'Orchestre Métropolitain, le 6 avril 2019 à 14 h 30.

D'autres prix seront annoncés.

* Ce certificat sera applicable à l'achat de cours privé et/ou de cours de groupe.

6. HORAIRE DES PRESTATIONS

L'horaire précis des prestations sera transmis aux candidats au plus tard le **16 mars 2019**. L'horaire spécifique d'une journée pourra être légèrement modifié par les juges. Pour cette raison, les candidats devront être présents et prêts à jouer **un minimum de 45 minutes** avant l'heure de leur prestation.

Tout retard de la part d'un candidat pourra entraîner la disqualification de ce dernier.

Toutes les prestations du concours seront ouvertes au public. Les prestations auront lieu dans la grande salle de la Coopérative des professeurs de musique de Montréal. L'adresse de la CPMM est le 4220, rue Drolet à Montréal.

7. DATES IMPORTANTES

- 3 mars 2019 — Date limite d'inscription
- 23 mars 2019 — Concours, jour 1
- 24 mars 2019 — Concours, jour 2
- 25 mars 2019 — Envoi des résultats par courriel
- 6 avril 2019 — Concert Gala en prélude au concert *Airs de Jeunesse* de l'Orchestre Métropolitain à 14 h 30